

Mars 2008

Québec, le 23 mai 2008

Madame Suzanne Le Beau
Directrice générale
Conservatoire Lassalle
1001, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1L3

Objet : Suivis apportés à l'évaluation du programme *Arts et Lettres*

Madame la Directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 14 mars dernier, des mesures prises par le Conservatoire Lassalle pour donner suite à l'évaluation du programme *Arts et lettres*.

Dans le cadre de cette évaluation, la Commission avait recommandé au Conservatoire de s'assurer que les évaluations des apprentissages attestent l'atteinte des compétences à développer comme le prévoit la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). La Commission constate que le Conservatoire a choisi d'assurer un suivi à cette recommandation dans le cadre de l'opération d'évaluation de l'application de la PIEA; elle estime qu'elle pourra, à ce moment, apprécier les résultats obtenus. Elle maintient donc sa recommandation.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. François Fafard, directeur des études